

Prise de position de Profa au sujet de l'initiative « Financer l'avortement est une affaire privée »

L'interruption de grossesse est une affaire qui nous concerne toutes et tous, elle doit continuer à être remboursée par l'assurance de base. Chacun d'entre nous peut se retrouver un jour confronté à cette problématique.

Selon L'IPPF et l'OMS :

Cette initiative contrevient aux principes fondamentaux en matière de santé sexuelle et reproductive ainsi qu'aux droits qui y sont liés.

L'OMS définit la santé comme un état de bien-être et pas seulement comme l'absence de maladie. Cela suppose qu'une femme doit pouvoir mener une vie sexuelle sans craindre une grossesse non-désirée ou des infections sexuellement transmissibles et qu'elle puisse décider elle-même d'avoir des enfants ou pas et d'en choisir le moment.

Ce droit à l'autodétermination fait aussi partie des droits sexuels défendus par l'ONG-IPPF. Leurs applications impliquent qu'ils soient soutenus par un ensemble de conditions cadres qui contribuent à garantir à tous un accès aux informations, aux moyens de contraception et aux soins. Dans le domaine de l'interruption de grossesse, deux axes sont fondamentaux: la prévention et la garantie d'accès aux prestations nécessaires. L'éducation sexuelle et les offres des services de santé sexuelle en matière de grossesse, de sexualité et de planning familial contribuent de manière importante à la prévention des grossesses non désirées et des infections sexuellement transmissibles.

Cependant, si l'accès au conseil et à l'information est primordial il doit impérativement être complété par celui aux prestations médicales appropriées. Dans le cas d'une grossesse imprévue et/ou non désirée, cela signifie également la garantie d'accès à une interruption de grossesse légale et effectuée dans un cadre médical professionnel et sûr.

En Suisse, l'interruption de grossesse est légale dans le cadre du régime du délai accepté à 72,2% par le peuple suisse en 2002.

Chez Profa, nous sommes Pro-Choix :

A la consultation de santé sexuelle - planning familial, nous sommes ouverts autant aux hommes qu'aux femmes et nous offrons un espace de parole et d'écoute pour aborder les questions sur l'intimité, la sexualité, la vie affective et la procréation : choisir une méthode contraceptive, poursuivre une grossesse ou pas, se prémunir contre les infections sexuellement transmissibles et ceci dans le but d'aider à se responsabiliser dans sa santé sexuelle. C'est un travail de promotion de la santé et de prévention.

Nous accompagnons les femmes, les hommes et les couples dans leurs démarches que ce soit face à des grossesses gardées ou pas. Quand il y a une ambivalence, nous permettons aux personnes de regarder toutes les possibilités qui s'offrent à elles : garder la grossesse, l'interrompre, réfléchir à l'adoption. Nous entourons ces personnes dans leur réflexion et leur décision, et respectons le choix de chacun. Dans ce but, nos équipes se composent de sages-femmes et assistantes sociales en périnatalité, de conseillères et conseillers en santé sexuelle, ainsi que de médecins.

La décision d'interrompre une grossesse n'est jamais faite à la légère. Pour les femmes, les hommes et les couples c'est une période de vulnérabilité. Ce renoncement est la plus part du temps entouré d'émotions. La culpabilité accompagne souvent la demande d'IG mais aussi l'incapacité à accueillir l'enfant dans de bonnes conditions.

Les IG touchent les personnes de tous âges, de toutes convictions, de toutes origines et de tous milieux sociaux. Personne n'envisage de s'y retrouver confronté un jour. Penser pouvoir contrôler sa fertilité à 100% est un leurre. Même avec la meilleure volonté, il peut y avoir des échecs de contraception.

En ce qui concerne les mineurs : Il y a peu de situations avec des jeunes de moins de 16 ans (1% des IG). Lorsqu'elle nous est demandée, nous respectons la confidentialité, dans les limites de la loi. Cependant, nous encourageons les adolescents à susciter le dialogue avec leurs parents et les accompagnons dans cette démarche « comment le dire ». Au final, la grande majorité des adolescents informent leurs parents.

Conséquences en cas d'acceptation de l'initiative : l'IG n'est plus remboursée par l'assurance de base.

- Nous craignons alors des conséquences dramatiques pour les personnes confrontées à une IG. La perte de reconnaissance de l'IG renforcera les sentiments de honte, de culpabilité et de tristesse souvent présents et générera un stress supplémentaire. Un jugement de valeur émis sur l'IG fera disparaître la notion de choix.
- Pour des questions de coûts, des IG risquent d'être faites dans de mauvaises conditions, non médicales, plus tardivement, avec de possibles complications (qui pourront coûter plus cher aux caisses maladie) et une mise en danger des femmes. On atteindra là une médecine à deux vitesses, avec aggravations des inégalités sociales.
- Les coûts sociaux prendront l'ascenseur avec une augmentation des recherches de fonds, des prestations administratives pour aider financièrement les personnes avec des budgets limités, ne pouvant payer l'intervention.
- Ce sera une perte de solidarité entre femmes et hommes. Les hommes concernés par la contraception, l'IG, co-auteurs de ces grossesses imprévues ne seront plus impliqués de fait financièrement, comme ils le sont avec le principe fondamental de la solidarité entre tous de l'assurance de base. Bien que l'IG soit avant tout une affaire de femmes qui se vit dans leur corps, les hommes en sont aussi affectés.

Les IG existent depuis des siècles et existeront toujours. L'expérience nous montre que par un travail de prévention, en facilitant l'accessibilité, en décriminalisant l'IG, les taux diminuent, comme c'est le cas en Suisse où nous avons le taux le plus bas d'Europe.

Nous refusons cette initiative et défendons l'accessibilité de l'IG à toutes personnes dans de bonnes conditions.

L'IUMSP nous donne des données précises dans le recueil « INTERRUPTIONS DE GROSSESSE DANS LE CANTON DE VAUD EN 2009 » de *Giovanna Meystre-Agustoni et Brenda Spencer* http://www.iumsp.ch/Publications/pdf/rds171_fr.pdf

IPPF = International Planned Parenthood Federation (Fédération internationale pour la planification familiale) www.ippf.org

OMS = Organisation mondiale de la santé www.who.int/fr